



**PREFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°R32-2026-268

PUBLIÉ LE 25 JUIN 2026

Sommaire

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France /

R32-2026-06-24-00016 - Arrêté DOS-GRHH-2026-132 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier Sambre-Avesnois de Maubeuge (Nord) (3 pages)	Page 3
R32-2026-06-24-00015 - Arrêté DOS-GRHH-2026-144 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Soissons (Aisne) (3 pages)	Page 6
R32-2026-06-25-00002 - décision portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France (30 pages)	Page 9

**ARRETE DOS-GRHH-2026-132
MODIFIANT LA COMPOSITION NOMINATIVE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU CENTRE HOSPITALIER SAMBRE-AVESNOIS DE MAUBEUGE (NORD)**

LA DIRECTRICE GENERALE PAR INTERIM DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6143-5, L.6143-6, et R.6143-1 à R.6143-4 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté DOS-GRHH-2025-72 du 06 octobre 2025 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Sambre-Avesnois à Maubeuge (Nord) ;

Vu l'arrêté du 12 mai 2026 portant attribution de fonctions de directeur général par intérim de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (ARS) (Mme Sandrine Williaume) ;

Vu la décision du 18 mai 2026 portant délégations de signature de la directrice générale par intérim de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu les désignations par Monsieur le préfet du Nord concernant les catégories de personnalités qualifiées relevant de sa compétence ;

Vu les désignations par les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale, chacun en ce qui les concerne, de leurs représentants ;

Vu les désignations des représentants du personnel, notamment le renouvellement de désignation de Madame Delphine CANO en qualité de représentante de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier Sambre-Avesnois de Maubeuge ;

Vu l'extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune de Maubeuge du 22 mars 2026, proclamant Monsieur Arnaud DECAGNY maire de la commune de Maubeuge ;

Vu la délibération n° 55 du conseil municipal de la commune de Maubeuge du 20 mai 2026 désignant Madame Samia SERHANI en qualité de représentante de la commune de Maubeuge au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier Sambre-Avesnois de Maubeuge ;

Vu l'extrait du registre des délibérations du conseil communautaire de la communauté d'agglomération Maubeuge Val de Sambre du 18 mai 2026 désignant Monsieur Grégory BELAZIZ et Madame Annick LEBRUN pour la représenter au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier Sambre-Avesnois de Maubeuge ;

ARRETE

Article 1^{er} :

A compter de la date du présent arrêté, la composition du conseil de surveillance du centre hospitalier Sambre-Avesnois de Maubeuge est celle fixée en annexe 1.

Article 2 :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs de l'Etat en Hauts-de-France.

Article 3 :

Le directeur de l'offre de soins de l'agence régionale de santé Hauts-de-France et le directeur du centre hospitalier Sambre-Avesnois de Maubeuge sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le 24 juin 2026

Pour la directrice générale par intérim de
l'agence régionale de santé Hauts-de-France
et par délégation

Le Directeur de cabinet


Maxime MOULIN

ANNEXE 1 (ARRETE DOS-GRHH-2026-132)

COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative :

1°/ en qualité de représentant des collectivités territoriales

- Monsieur Arnaud DECAGNY, maire de Maubeuge, commune siège de l'établissement, et Madame Samia SERHANI, représentante de la commune de Maubeuge ;
- Madame Annick LEBRUN et Monsieur Grégory BELAZIZ, représentants de la communauté d'agglomération de Maubeuge-Val de Sambre ;
- Monsieur Nicolas LEBLANC, représentant du Président du conseil départemental du Nord.

2°/ en qualité de représentant du personnel

- Madame le docteur Fleur DELFOSSE et Monsieur le docteur Bonaventure NSABIMBONA, représentants de la commission médicale d'établissement ;
- Madame Delphine CANO, représentante de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques ;
- Madame Khalida PILAËTE et Monsieur Guillaume ROSEY, représentants désignés par les organisations syndicales.

3°/ en qualité de personnalité qualifiée

- Deux personnalités qualifiées en attente de désignation par le directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;
- Monsieur Thomas CHANU, en qualité de personnalité qualifiée désignée par le préfet du Nord ;
- Madame Danièle BOUVENOT (union départementale des associations familiales (UDAF) du Nord), et Monsieur Omar GOUISSA (APF – France Handicap), en qualité de représentants des usagers désignés par le préfet du Nord.

ARRETE DOS-GRHH-2026-144

**MODIFIANT LA COMPOSITION NOMINATIVE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU CENTRE HOSPITALIER DE SOISSONS (AISNE)**

LA DIRECTRICE GENERALE PAR INTERIM DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6143-5, L.6143-6 et R.6143-1 à R.6143-4 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n°2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté du 12 mai 2026 portant attribution de fonctions de directeur général par intérim de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (ARS) (Mme Sandrine Williaume) ;

Vu l'arrêté DOS-GRHH-2025-122 du 28 novembre 2025 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Soissons (Aisne) ;

Vu la décision du 18 mai 2026 portant délégations de signature de la directrice générale par intérim de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu les désignations par Madame la préfète de l'Aisne concernant les catégories de personnalités qualifiées relevant de sa compétence ;

Vu les désignations par les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale, chacun en ce qui les concerne, de leurs représentants ;

Vu les désignations des représentants du personnel ;

Vu l'extrait du procès-verbal des délibérations du conseil communautaire de la communauté d'agglomération de GrandSoissons Agglomération du 16 avril 2026, désignant Monsieur Pascal RAULT et Monsieur Patrick DUMAIRE pour la représenter au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier de Soissons ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

À compter de la date du présent arrêté, la composition du conseil de surveillance du centre hospitalier de Soissons est celle fixée en annexe 1.

Article 2 :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de l'Etat en Hauts-de-France.

Article 3 :

Le directeur de l'offre de soins de l'agence régionale de santé Hauts-de-France et le directeur du centre hospitalier de Soissons sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le 24 juin 2026

Pour la directrice générale par intérim de
l'agence régionale de santé Hauts-de-France
et par délégation

Le Directeur de cabinet



Maxime MOULIN

ANNEXE 1 (ARRÊTÉ DOS-GRHH-2026-144)

COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative

1° en qualité de représentants des collectivités territoriales

- Monsieur Alain CRÉMONT, maire de Soissons, commune siège de l'établissement, et Madame Carole DEVILLE-CRISTANTE, représentante de la commune de Soissons ;
- Monsieur Pascal RAULT et Monsieur Patrick DUMAIRE, représentants de la communauté d'agglomération GrandSoissons Agglomération ;
- Monsieur David BOBIN, représentant du président du conseil départemental de l'Aisne.

2° en qualité de représentants du personnel

- Madame le docteur Sarah MONTEMBault et Monsieur le docteur Maan MOULA, représentants de la commission médicale d'établissement ;
- Monsieur Guillaume PHILIPSON, représentant de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques ;
- Madame Isabelle BAROCHE et Monsieur Jérôme CASOLA, représentants désignés par les organisations syndicales.

3° en qualité de personnalités qualifiées

- Madame Mélanie LEROUX-DEFFONTAINES et Madame Laurence TIMSIT, personnalités qualifiées désignées par le directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;
- Monsieur Philippe FONTAINE, personnalité qualifiée désignée par la préfète de l'Aisne ;
- Madame LIEZ Christine, au titre de l'union départementale des associations familiales de l'Aisne, et Monsieur Bruno WOZNIAK, au titre de l'association des paralysés de France – France Handicap, en qualité de représentants des usagers désignés par la préfète de l'Aisne.

DECISION PORTANT DELEGATIONS DE SIGNATURE DU DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu le code de la défense ;

Vu le code de la santé publique, et notamment le titre III du livre IV (agences régionales de santé) ;

Vu le code de la sécurité sociale ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret du 24 juin 2026 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France - M. Amghar (Yann-Gaël) ;

Vu les décisions de nomination des personnels de l'ARS ;

DECIDE

Article 1 – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yann-Gaël Amghar, directeur général de l'ARS, délégation de signature et qualité d'ordonnateur délégué sont données à Mme Sandrine Williaume, en qualité de directrice générale adjointe de l'ARS, à l'effet de représenter le directeur général de l'ARS dans les différentes instances et de signer toutes décisions, conventions et correspondances relatives à l'exercice de la totalité des missions de l'ARS à l'exception :

- des comptes financiers du budget principal et du budget annexe de l'ARS ;
- des remises gracieuses et admissions en non-valeur en deçà du seuil de compétence du conseil d'administration.

Article 2 – Sont exclues de la présente délégation, pour les délégataires mentionnés aux articles 3 à 15, les décisions, conventions et correspondances suivants :

- contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens entre l'Etat et l'ARS ;
- décisions arrêtant le projet régional de santé et ses composantes, ainsi que les territoires et les zones ;
- décisions mettant en œuvre le droit de dérogation du directeur général de l'ARS de l'ARS aux normes réglementaires prévu par l'article R.1435-40 du code de la santé publique ;
- décisions d'opposition au projet de santé d'une communauté professionnelle territoriale de santé ;
- arrêtés autorisant les expérimentations pour l'innovation dans le système de santé prévues par l'article L.162-31-1 du code de la sécurité sociale dont le champ d'application territorial est local ou régional ;
- conventions avec les établissements publics nationaux ;
- comptes financiers du budget principal et du budget annexe ;
- remises gracieuses et admissions en non-valeur en deçà du seuil de compétence du conseil d'administration ;
- délibérations adoptées lors du conseil d'administration ;
- injonctions, mises en demeure, mesures provisoires de gestion, mises sous plan de redressement et désignations d'administrateurs provisoires ;
- décisions portant sanctions financières ;

- décisions relatives aux demandes d'approbation des conventions constitutives, des avenants et de la dissolution des différentes formes de coopération évoquées au titre III du livre Ier de la sixième partie du code de la santé publique, aux sections 4 et 4 bis du chapitre II du titre Ier du livre III du code de l'action sociale et des familles et aux articles 98 et suivants de la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit, ainsi que les décisions de mise en œuvre des dispositions de l'article L.6131-2 du code de la santé publique ;
- correspondances adressées au Président de la République et aux ministres, ainsi qu'à leurs cabinets ;
- correspondances adressées aux parlementaires ;
- correspondances adressées au préfet de région, sauf lorsqu'elles portent sur les sujets traités de façon habituelle par les directions et délégations départementales de l'ARS ;
- correspondances adressées aux préfets de département, sauf lorsqu'elles portent sur les sujets traités de façon habituelle par les directions et délégations départementales de l'ARS ;
- correspondances adressées aux présidents et aux vice-présidents du conseil régional et des conseils départementaux, sauf lorsqu'elles portent sur les sujets traités de façon habituelle par les directions et délégations départementales de l'ARS ;
- correspondances adressées aux maires des villes, sauf lorsqu'elles portent sur les sujets traités de façon habituelle par les directions et délégations départementales de l'ARS ;
- correspondances adressées aux directeurs d'administrations centrales ou d'établissements publics nationaux, sauf lorsqu'elles portent sur les sujets traités de façon habituelle par les directions et délégations départementales de l'ARS ;
- correspondances adressées à la caisse nationale d'assurance maladie et aux organismes nationaux des autres régimes, sauf lorsqu'elles portent sur les sujets traités de façon habituelle par les directions et délégations départementales de l'ARS ;
- correspondances adressées au Défenseur des droits et au Contrôleur général des lieux de privation de liberté, ainsi que celles adressées à la Cour des comptes ;
- saisines adressées aux juridictions administratives, civiles, pénales ou financières – dont saisines au titre du contrôle de légalité, saisines de la chambre régionale des comptes dans le cadre de la procédure d'approbation des EPRD des établissements de santé, saisines des chambres disciplinaires et des formations restreintes ordinaires, saisines du procureur de la République au titre de l'article 40 du code de procédure pénale et saisines de la commission d'accès aux documents administratifs ;
- programme régional d'inspection et de contrôle ;

- courriers de transmission des rapports d'inspection définitifs aux intéressés - à l'exception des missions d'inspection relatives à la santé environnementale et aux domaines pharmaceutiques ou biologiques ;
- décisions de soumettre à une mission d'enquête budgétaire et financière en application de l'article R.313-34 du code de l'action sociale et des familles et les actes se rapportant à cette mission d'enquête ;
- protocoles départementaux relatifs aux actions et prestations mises en œuvre par l'ARS pour les préfets de département ;
- décisions relatives au cahier des charges de la permanence des soins ambulatoires ;
- décisions de suspension des professionnels de santé ;
- décisions de suspension du droit d'user du titre de psychothérapeute et décisions de radiation du registre national des psychothérapeutes ;
- décisions relatives aux demandes d'habilitation des établissements de santé privés à assurer le service public hospitalier ;
- décisions relatives aux demandes d'autorisation de création, de fusion ou de fermeture d'établissements de santé, ainsi qu'aux décisions de suspension et de retrait des autorisations d'activité de soins ou d'équipement matériel lourd dans la cadre de l'article L.6122-13 du code de la santé publique ;
- crédit-bail conclu au nom de l'Etat pour le compte de l'établissement public de santé prévu à l'article R.6148-2 du code de la santé publique ;
- décisions ou correspondances relatives aux positions et situations administratives des directeurs des centres hospitaliers universitaires et des établissements publics de santé support d'un groupement hospitalier de territoire ;
- décisions relatives à l'emploi des directeurs contractuels dans le cadre des dispositions du décret n°2020-959 du 31 juillet 2020 relatif aux emplois supérieurs de la fonction publique hospitalière ;
- désignations des directeurs d'établissements de santé ou médico-sociaux par intérim ;
- conventions conclues avec la maison départementale des personnes handicapées, les organismes de protection sociale, le rectorat et les établissements et services intéressés dans le cadre du fonctionnement en dispositif intégré ;
- conventions d'appui conclues avec la maison départementale des personnes handicapées relatives à la démarche « une réponse accompagnée pour tous » ;

- décisions de fermeture d'établissements ou services médico-sociaux, ainsi que les décisions de transfert des autorisations médico-sociales à l'initiative de l'autorité administrative dans le cadre de l'article L.313-18 du code de l'action sociale et des familles ;
- accords avec les organisations syndicales ;
- règlement intérieur de l'ARS.

Article 3 – En cas d'absence ou d'empêchement simultané de M. Yann-Gaël Amghar, directeur général, et de Mme Sandrine Williaume, directrice générale adjointe, délégation de signature est donnée à Mme le Dr Nathalie de Pouvourville, directrice de la sécurité sanitaire et de la santé environnementale, et, en son absence ou empêchement, à Mme Tiphaine Loreille, directrice adjointe de la sécurité sanitaire et de la santé environnementale, à l'effet de signer les lettres de mission et lettres d'annonce relatives à l'objet et à la composition des missions d'inspection, peu importe la direction ou délégation concernée par l'objet de l'inspection.

En leur absence ou empêchement simultané, délégation de signature est donnée dans les mêmes termes à Mme Virginie Le Roux-Montaclair, sous-directrice de la santé environnementale de la direction de la sécurité sanitaire et de la santé environnementale et à Mme le Dr Béatrice Merlin-Defoin, sous-directrice veille et sécurité sanitaire de la direction de la sécurité sanitaire et de la santé environnementale.

Article 4 – En cas d'absence ou d'empêchement simultané de M. Yann-Gaël Amghar, directeur général, et de Mme Sandrine Williaume, directrice générale adjointe, délégation de signature est donnée à M. Gwen Marqué, en qualité de directeur de la stratégie et des territoires, et, en son absence ou empêchement, à Mme Emmanuelle Mahieu, directrice adjointe de la stratégie et des territoires, à l'effet de signer les mémoires, conclusions, pouvoirs de représentation aux audiences et correspondances adressés aux juridictions administratives, civiles, pénales ou financières, ainsi qu'à la commission d'accès aux documents administratifs et, uniquement pour les procédures disciplinaires, d'infirmité ou d'état pathologique, aux ordres des professionnels de santé, peu importe la direction ou délégation concernée par l'objet de l'affaire.

En leur absence ou empêchement simultané, délégation de signature est donnée dans les mêmes termes à Mme Caroline Peroutka, responsable du service des affaires juridiques de la direction de la stratégie et des territoires.

Article 5 – Délégation de signature est donnée à l'effet de signer les conventions – à l'exception de celles listées à l'article 2 – lors des manifestations publiques où elle ou il représente le directeur général de l'ARS à :

- Mme Sandrine Williaume, directrice générale adjointe ;
- M. Gwen Marqué, directeur de la stratégie et des territoires ;
- Mme Emmanuelle Mahieu, directrice adjointe de la stratégie et des territoires ;

- Mme le Dr Nathalie de Pouvoirville, directrice de la sécurité sanitaire et de la santé environnementale ;
- Mme Tiphaine Loreille, directrice adjointe de la sécurité sanitaire et de la santé environnementale ;
- Mme Aline Queverue, directrice de la prévention et de la promotion de la santé ;
- M. Pierre Boussebart, directeur de l'offre de soins ;
- Mme le Dr Hélène Prieur-Patteyn, directrice adjointe de l'offre de soins ;
- M. Charly Chevalley, directeur de l'offre médico-sociale ;
- Mme Laurence Cado, directrice adjointe de l'offre médico-sociale ;
- Mme Anne-Claire Mondon, directrice de la délégation départementale de l'Aisne ;
- Mme Magali Pinheiro, directrice adjointe de la délégation départementale de l'Aisne ;
- M. Jean-Christophe Canler, directeur de la délégation départementale du Nord ;
- Mme Christine Van Kemmelbeke, directrice adjointe de la délégation départementale du Nord ;
- M. Christophe Misse, directeur de la délégation départementale de l'Oise ;
- Mme Sylvie Pionchon, directrice adjointe de la délégation départementale de l'Oise ;
- M. Julien Denys, directeur de la délégation départementale du Pas-de-Calais ;
- Mme Judith Triquet, directrice adjointe de la délégation départementale du Pas-de-Calais ;
- Mme Hélène Taillandier, directrice de la délégation départementale de la Somme ;
- Mme Amandine Dejancourt, directrice adjointe de la délégation départementale de la Somme.

Article 6 – Concernant les politiques et missions relatives aux données de santé, au numérique en santé, aux dépenses et aux investissements de santé, aux projets stratégiques et aux parcours, au pilotage du PRS, à la démocratie en santé et à la gouvernance :

➤ délégation de signature est donnée à M. Gwen Marqué, en qualité de directeur de la stratégie et des territoires, à l'effet de signer, pour l'ensemble de la région, les décisions, conventions et correspondances relatives aux missions dont est chargée cette direction – à l'exception des actes listés aux articles 2 et 3 – et de représenter le directeur général de l'ARS dans les différentes instances relevant de ces matières.

Délégation de signature est également donnée dans les mêmes termes à Mme Emmanuelle Mahieu, directrice adjointe de la stratégie et des territoires, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Gwen Marqué.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de M. Gwen Marqué et de Mme Emmanuelle Mahieu, délégation de signature est accordée, à l'exception des actes listés aux articles 2 à 4, à M. Franck Deston, sous-directeur des dépenses et des investissements de santé, dans la limite des missions confiées à la sous-direction dont il est responsable.

➤ délégation de signature est également donnée à l'effet de signer les décisions, conventions et correspondances relatives à ces politiques et missions – *dont les conseils territoriaux de santé, les conseils locaux de santé mentale, les contrats locaux de santé, les contrats territoriaux de santé, les contrats de ville, les projets territoriaux de santé mentale et les dispositifs d'appui à la coordination* – à

l'exception des actes listés aux articles 2 à 4, et de représenter le directeur général de l'ARS dans les différentes instances relevant de ces matières, chacun dans les limites territoriales de la délégation départementale dont elle ou il dépend :

- pour la délégation départementale de l'Aisne :
 - à Mme Anne-Claire Mondon, directrice de la délégation départementale de l'Aisne, et, en son absence ou empêchement, à Mme Magali Pinheiro, directrice adjointe de la délégation départementale de l'Aisne et responsable du département animation territoriale et prévention de la délégation départementale de l'Aisne ;
- pour la délégation départementale du Nord :
 - à M. Jean-Christophe Canler, directeur de la délégation départementale du Nord, et, en son absence ou empêchement, à Mme Christine Van Kemmelbeke, directrice adjointe de la délégation départementale du Nord ;
 - en leur absence ou empêchement simultané, à Mme Noémie Poulain, responsable du département animation territoriale et prévention de la délégation départementale du Nord ;
- pour la délégation départementale de l'Oise :
 - à M. Christophe Misse, directeur de la délégation départementale de l'Oise, et, en son absence ou empêchement, à Mme Sylvie Pionchon, directrice adjointe de la délégation départementale de l'Oise et responsable du département animation territoriale et prévention de la délégation départementale de l'Oise ;
- pour la délégation départementale du Pas-de-Calais :
 - à M. Julien Denys, directeur de la délégation départementale du Pas-de-Calais, et, en son absence ou empêchement, à Mme Judith Triquet, directrice adjointe de la délégation départementale du Pas-de-Calais ;
 - en leur absence ou empêchement simultané, à M. Clément Carré, responsable du département animation territoriale et prévention de la délégation départementale du Pas-de-Calais ;
- pour la délégation départementale de la Somme :
 - à Mme Hélène Taillandier, directrice de la délégation départementale de la Somme, et, en son absence ou empêchement, à Mme Amandine Dejancourt, directrice adjointe de la délégation départementale de la Somme et responsable du département animation territoriale et prévention de la délégation départementale de la Somme.

➤ délégation spéciale pour signer les actes relatifs à ces politiques et missions, lorsque le bénéficiaire de ces actes est un établissement de santé, est accordée à M. Pierre Boussemart, directeur de l'offre de soins, Mme le Dr Hélène Prieur-Patteyn, directrice adjointe de l'offre de soins, M. Guillaume Blanco, sous-directeur offre de soins hospitalière et soins non programmés de la direction de l'offre de soins et Mme Laura Lecerf, responsable du service allocation de ressources de la direction de l'offre de soins.

Article 7 – Concernant les politiques et missions relatives à la sécurité sanitaire et à la santé environnementale :

➤ délégation de signature est donnée à Mme le Dr Nathalie de Pouvoirville, en qualité de directrice de la sécurité sanitaire et de la santé environnementale, à l'effet de signer, pour l'ensemble de la

région, les décisions, conventions et correspondances relatives aux missions dont est chargée cette direction – dont *l'inspection-contrôle, les soins sans consentement, l'hémovigilance, la zone défense et sécurité, l'alerte et la veille sanitaire et la santé environnementale* – à l'exception des actes listés aux articles 2 et 4, et de représenter le directeur général de l'ARS dans les différentes instances relevant de ces matières.

Délégation de signature est également donnée dans les mêmes termes à Mme Tiphaine Loreille, directrice adjointe de la sécurité sanitaire et de la santé environnementale, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme le Dr Nathalie de Pouvoirville.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Mme le Dr Nathalie de Pouvoirville et de Mme Tiphaine Loreille, délégation de signature est également donnée dans les mêmes termes à Mme Virginie Le Roux-Montaclair, sous-directrice de la santé environnementale de la direction de la sécurité sanitaire et de la santé environnementale et à Mme le Dr Béatrice Merlin-Defoin, sous-directrice veille et sécurité sanitaire de la direction de la sécurité sanitaire et de la santé environnementale.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Mme le Dr Nathalie de Pouvoirville et de Mme Tiphaine Loreille, délégation de signature est accordée, à l'exception de l'ensemble des actes listés aux articles 2 à 4, chacun dans la limite des missions confiées à la sous-direction ou au service ou à la cellule dont elle ou il est responsable, à :

- Mme Agnès Champion, sous-directrice de l'inspection et du contrôle ;
- M. Christophe Heyman, responsable du service régional d'évaluation des risques sanitaires de la sous-direction santé environnementale, et, en son absence ou empêchement, à Mme Béatrice Jedor, responsable adjointe du service régional d'évaluation des risques sanitaires ; en leur absence ou empêchement simultané, à Mme Hélène Du-Crest, à Mme Emilie Gallois, à Mme Sylvie Molins, à Mme Céline Waeterloos et à Mme Gaëlle Zanzana, agents du service régional d'évaluation des risques sanitaires ;
- M. Gilles Grégoire, responsable du service zone défense et sécurité, et, en son absence ou empêchement, à Mme Alice Boura-Luret, responsable adjointe du service zone défense et sécurité ;
- M. Benoît Barbara, responsable de la cellule point focal régional.

Par ailleurs, délégation spéciale pour signer la transmission des informations relatives aux demandes de détention d'armes est accordée à Mme Sophie Lhermitte, responsable du service soins sans consentement de la sous-direction veille et sécurité sanitaire.

Délégation spéciale pour signer les décisions concernant les demandes d'inscription sur la liste des personnes pour lesquelles une information particulière doit être effectuée en cas de coupure électrique, ainsi que leur transmission aux services ENEDIS et les décisions concernant les produits de santé à délivrer pour la prise en charge des maladies à risque épidémique est accordée à Mme le Dr Anne Capron, responsable du service veille sanitaire de la sous-direction veille et sécurité sanitaire . En cas d'absence ou d'empêchement de Mme le Dr Anne Capron, délégation spéciale pour signer les décisions concernant les demandes d'inscription sur la liste des personnes pour lesquelles une information particulière doit être effectuée en cas de coupure électrique et leur transmission aux services ENEDIS, ainsi que les décisions concernant les produits de santé à délivrer pour la prise

en charge des maladies à risque épidémique, à condition que les dépenses liées à ces décisions n'excèdent pas un montant de 500 €, est accordée à Mme le Dr Emmanuelle Cerf, M. le Dr Laurent Devien, Mme le Dr Emmanuelle Giraud, Mme le Dr Clara Leyendecker et M. le Dr Florian Sanz.

➤ délégation de signature est également donnée à l'effet de signer les décisions, conventions et correspondances relatives à ces politiques et missions – à l'exception des actes listés aux articles 2 à 4 – et de représenter le directeur général de l'ARS dans les différentes instances relevant de ces matières, chacun dans les limites territoriales de la délégation départementale dont elle ou il dépend :

- pour la délégation départementale de l'Aisne :
 - à Mme Anne-Claire Mondon, directrice de la délégation départementale de l'Aisne, et, en son absence ou empêchement, à Mme Magali Pinheiro, directrice adjointe de la délégation départementale de l'Aisne ;
 - en leur absence ou empêchement simultané, à Mme Marie-Aude Schiaulini, responsable du département santé environnementale de la délégation départementale de l'Aisne et, en son absence ou empêchement, à Mme Magali Signolet, responsable adjointe du département santé environnementale de la délégation départementale de l'Aisne ;
- pour la délégation départementale du Nord :
 - à M. Jean-Christophe Canler, directeur de la délégation départementale du Nord, et, en son absence ou empêchement, à Mme Christine Van Kemmelbeke, directrice adjointe de la délégation départementale du Nord ;
 - en leur absence ou empêchement simultané, à M. Florent Guérin, responsable du département santé environnementale Nord de la délégation départementale du Nord et, en son absence ou empêchement, à Mme Anne Druesnes, à Mme Christine Glowacki, à Mme Géraldine Jacob, à Mme Magalie Lemoine et à M. Stéphane Vandendorpe, agents du département santé environnementale de la délégation départementale du Nord ;
- pour la délégation départementale de l'Oise :
 - à M. Christophe Misse, directeur de la délégation départementale de l'Oise, et, en son absence ou empêchement, à Mme Sylvie Pionchon, directrice adjointe de la délégation départementale de l'Oise ;
 - en leur absence ou empêchement simultané, à Mme Vanessa Decouture, responsable du département santé environnementale délégation départementale de l'Oise et, en son absence ou empêchement, à M. Alexis Carrère et à Mme Fabienne Chenas, agents du département santé environnementale de la délégation départementale de l'Oise ;
- pour la délégation départementale du Pas-de-Calais :
 - à M. Julien Denys, directeur de la délégation départementale du Pas-de-Calais, et, en son absence ou empêchement, à Mme Judith Triquet, directrice adjointe de la délégation départementale du Pas-de-Calais ;
 - en leur absence ou empêchement simultané, à M. Eric Bemben, responsable du département santé environnementale de la délégation départementale du Pas-de-Calais et, en son absence ou empêchement, à M. Olivier Grard, responsable adjoint du département santé environnementale de la délégation départementale du Pas-de-Calais ; en leur absence ou empêchement simultané, à Mme Isabelle Corbeaux et Mme Sophie Lohez, agents du département santé environnementale de la délégation départementale du Pas-de-Calais ;
- pour la délégation départementale de la Somme :

- à Mme Hélène Taillandier, directrice de la délégation départementale de la Somme, et, en son absence ou empêchement, à Mme Amandine Dejancourt, directrice adjointe de la délégation départementale de la Somme ;
- en leur absence ou empêchement simultané, à M. Jérôme Veyret, responsable du département santé environnementale de la délégation départementale de la Somme et, en son absence ou empêchement, à Mme Audrey Houiller, agent du département santé environnementale de la délégation départementale de la Somme.

➤ délégation spéciale pour signer les actes relatifs à ces politiques et missions, lorsque le bénéficiaire de ces actes est un établissement de santé, est accordée à M. Pierre Boussebart, directeur de l'offre de soins, Mme le Dr Hélène Prieur-Patteyn, directrice adjointe de l'offre de soins, M. Guillaume Blanco, sous-directeur offre de soins hospitalière et soins non programmés de la direction de l'offre de soins et Mme Laura Lecerf, responsable du service allocation de ressources de la direction de l'offre de soins.

Article 8 – Concernant les politiques et missions relatives à la prévention et à la promotion de la santé et celles relatives aux personnes confrontées à des difficultés spécifiques :

➤ délégation de signature est donnée à Mme Aline Queverue, en qualité de directrice de la prévention et de la promotion de la santé, à l'effet de signer, pour l'ensemble de la région, les décisions, conventions et correspondances relatives aux missions dont est chargée cette direction – *dont les parcours de prévention et les addictions et personnes en difficultés spécifiques* – à l'exception des actes listés aux articles 2 à 4, et de représenter le directeur général de l'ARS dans les différentes instances relevant de ces matières.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Aline Queverue, délégation de signature est accordée, chacune dans la limite des missions confiées à la sous-direction ou cellule dont elle ou il est responsable, à :

- Mme Stéphanie Maurice, sous-directrice parcours addictions et personnes en difficultés spécifiques ;
- M. Georgios Gounaris, sous-directeur parcours de prévention ;
- M. Frédéric Leysens, responsable de la cellule allocations des ressources.

➤ délégation de signature est également donnée à l'effet de signer les décisions, conventions et correspondances relatives à ces politiques et missions – à l'exception des actes listés aux articles 2 à 4 – et de représenter le directeur général de l'ARS dans les différentes instances relevant de ces matières, chacun dans les limites territoriales de la délégation départementale dont elle ou il dépend :

- pour la délégation départementale de l'Aisne :
 - à Mme Anne-Claire Mondon, directrice de la délégation départementale de l'Aisne, et, en son absence ou empêchement, à Mme Magali Pinheiro, directrice adjointe de la délégation départementale de l'Aisne et responsable du département animation territoriale et prévention de la délégation départementale de l'Aisne ;
- pour la délégation départementale du Nord :

- à M. Jean-Christophe Canler, directeur de la délégation départementale du Nord, et, en son absence ou empêchement, à Mme Christine Van Kemmelbeke, directrice adjointe de la délégation départementale du Nord ;
- en leur absence ou empêchement simultané, à Mme Noémie Poulain, responsable du département animation territoriale et prévention de la délégation départementale du Nord ;
- pour la délégation départementale de l'Oise :
 - à M. Christophe Misse, directeur de la délégation départementale de l'Oise, et, en son absence ou empêchement, à Mme Sylvie Pionchon, directrice adjointe de la délégation départementale de l'Oise et responsable du département animation territoriale et prévention de la délégation départementale de l'Oise ;
- pour la délégation départementale du Pas-de-Calais :
 - à M. Julien Denys, directeur de la délégation départementale du Pas-de-Calais, et, en son absence ou empêchement, à Mme Judith Triquet, directrice adjointe de la délégation départementale du Pas-de-Calais ;
 - en leur absence ou empêchement simultané, à M. Clément Carré, responsable du département animation territoriale et prévention de la délégation départementale du Pas-de-Calais ;
- pour la délégation départementale de la Somme :
 - à Mme Hélène Taillandier, directrice de la délégation départementale de la Somme, et, en son absence ou empêchement, à Mme Amandine Dejancourt, directrice adjointe de la délégation départementale de la Somme et responsable du département animation territoriale et prévention de la délégation départementale de la Somme.

➤ délégation spéciale pour signer les actes relatifs à ces politiques et missions, lorsque le bénéficiaire de ces actes est un établissement de santé, est accordée à M. Pierre Boussemart, directeur de l'offre de soins, Mme le Dr Hélène Prieur-Patteyn, directrice adjointe de l'offre de soins, M. Guillaume Blanco, sous-directeur offre de soins hospitalière et soins non programmés de la direction de l'offre de soins et Mme Laura Lecerf, responsable du service allocation de ressources de la direction de l'offre de soins.

Article 9 – Concernant les politiques et missions relatives à l'offre de soins :

➤ délégation de signature est donnée à M. Pierre Boussemart, en qualité de directeur de l'offre de soins, à l'effet de signer, pour l'ensemble de la région, les décisions, conventions et correspondances relatives aux missions dont est chargée cette direction, à l'exception des actes listés aux articles 2 à 4, et de représenter le directeur général de l'ARS dans les différentes instances relevant de ces matières.

Délégation de signature est également donnée dans les mêmes termes, à Mme le Dr Hélène Prieur-Patteyn, directrice adjointe de l'offre de soins, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre Boussemart.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de M. Pierre Boussemart et de Mme le Dr Hélène Prieur-Patteyn, délégation de signature est accordée, à l'exception des actes listés aux articles 2 à 4,

chacun dans la limite des missions confiées à la sous-direction, au service ou à la cellule dont elle ou il est responsable, à :

- Mme le Dr Sophie Augros, sous-directrice démographie, formation et gestion des ressources humaines du système de santé – en ce qui concerne notamment l'accès aux soins sur les territoires, les parcours coordonnés et la coopération, la gestion des ressources humaines hospitalières et la gestion et la formation des professionnels de santé ;
- M. Guillaume Blanco, sous-directeur offre de soins hospitalière et soins non programmés – en ce qui concerne notamment la planification, les autorisations et la contractualisation, l'allocation de ressources et l'accès aux soins non programmés et les transports sanitaires ;
- M. Emmanuel Sinnaeve, sous-directeur de la performance, de l'efficacité, de la qualité de l'offre de soins et des produits de santé/biologie – en ce qui concerne notamment l'analyse financière, l'amélioration de l'efficacité, l'information médicale et la T2A, les produits de santé et la biologie ;
- Mme Louise Lecerf, responsable du service accès aux soins sur les territoires, parcours coordonnés et coopération de la sous-direction démographie, formation et gestion des ressources humaines du système de santé ;
- Mme Mariam Petrosyan, responsable du service gestion des ressources humaines hospitalières de la sous-direction démographie, formation et gestion des ressources humaines du système de santé ;
- Mme Louise Richard-Gilis, responsable du service gestion et formation des professionnels de santé de la sous-direction démographie, formation et gestion des ressources humaines du système de santé ;
- Mme Isabelle Guilloton, responsable du service accès aux soins non programmés et transports sanitaires de la sous-direction offre de soins hospitalière et soins non programmés ;
- Mme Laura Lecerf, responsable du service allocation de ressources de la sous-direction offre de soins hospitalière et soins non programmés ;
- Mme Marie-Alexandra Divandary, responsable du service planification, autorisation et contractualisation de la sous-direction offre de soins hospitalière et soins non programmés ;
- Mme Elodie Guilbault, responsable du service amélioration de l'efficacité de la sous-direction de la performance, de l'efficacité, de la qualité de l'offre de soins et des produits de santé/biologie ;
- M. François Montagne, responsable du service analyse financière de la sous-direction de la performance, de l'efficacité, de la qualité de l'offre de soins et des produits de santé/biologie ;
- M. Pierre Balayé, responsable du service information médicale et T2A de la sous-direction de la performance, de l'efficacité, de la qualité de l'offre de soins et des produits de santé/biologie ;
- Mme Catherine Bonnard, responsable de la cellule produits de santé et biologie de la sous-direction de la performance, de l'efficacité, de la qualité de l'offre de soins et des produits de santé/biologie.

Délégation spéciale pour signer les récépissés de déclaration complète d'activité des techniques de tatouage par effraction cutanée, y compris la technique du maquillage permanent, et du perçage corporel, à l'exception du perçage du pavillon de l'oreille et de l'aile du nez quand il est réalisé par la technique du pistolet perce-oreille, ainsi que les certifications à la formation aux conditions

d'hygiène et de salubrité des personnes qui mettent en œuvre les techniques de tatouage par effraction cutanée et de perçage corporel est accordée à M. Guillaume Blanco, sous-directeur offre de soins hospitalière et soins non programmés, et à Mme Marie-Alexandra Divandary, responsable du service planification, autorisation et contractualisation.

Délégation spéciale pour signer les actes liés à l'allocation de ressources concernant l'ensemble des politiques et missions relatives à l'offre de soins, pour l'ensemble de la région, est accordée à M. Guillaume Blanco, sous-directeur offre de soins hospitalière et soins non programmés, et Mme Laura Lecerf, responsable du service allocation de ressources.

➤ délégation de signature est également donnée à l'effet de signer les décisions, conventions et correspondances relatives à ces politiques et missions – à l'exception des actes listés aux articles 2 à 4 – et de représenter le directeur général de l'ARS dans les différentes instances relevant de ces matières, chacun dans les limites territoriales de la délégation départementale dont elle ou il dépend :

- pour la délégation départementale de l'Aisne :
 - à Mme Anne-Claire Mondon, directrice de la délégation départementale de l'Aisne, et, en son absence ou empêchement, à Mme Magali Pinheiro, directrice adjointe de la délégation départementale de l'Aisne ;
 - en leur absence ou empêchement simultané, à Mme Anne Diem, responsable du département offre de soins ville hôpital de la délégation départementale de l'Aisne ;
 - délégation spéciale pour signer les cartes de professionnel de santé des transporteurs sanitaires est accordée à Mme Corinne Gaillard du département offre de soins ville hôpital de la délégation départementale de l'Aisne ;
 - délégation spéciale pour signer les attestations issues du répertoire d'enregistrement des professionnels de santé et les cartes de professionnel de santé des paramédicaux est accordée à Mme Corinne Gaillard du département offre de soins ville hôpital de la délégation départementale de l'Aisne ;
- pour la délégation départementale du Nord :
 - à M. Jean-Christophe Canler, directeur de la délégation départementale du Nord, et, en son absence ou empêchement, à Mme Christine Van Kemmelbeke, directrice adjointe de la délégation départementale du Nord ;
 - délégation spéciale pour signer les actes concernant les transports sanitaires est accordée à M. Julien Legrand du département offre de soins ville hôpital de la délégation départementale du Nord ;
 - délégation spéciale pour signer les cartes de professionnel de santé des transporteurs sanitaires est accordée à M. Cédric Hubaut et M. Julien Legrand du département offre de soins ville hôpital de la délégation départementale du Nord ;
 - délégation spéciale pour signer les attestations issues du répertoire d'enregistrement des professionnels de santé et les cartes de professionnel de santé des paramédicaux est accordée à M. David Desmidt et à Mme Christelle Trinel du département offre de soins ville hôpital de la délégation départementale du Nord ;
- pour la délégation départementale de l'Oise :
 - à M. Christophe Misse, directeur de la délégation départementale de l'Oise, et, en son absence ou empêchement, à Mme Sylvie Pionchon, directrice adjointe de la délégation départementale de l'Oise ;

- en leur absence ou empêchement simultané, à M. Alexandre Carpentier, responsable du département offre de soins ville hôpital de la délégation départementale de l'Oise ;
- délégation spéciale pour signer les cartes de professionnel de santé des transporteurs sanitaires est accordée à Mme Valérie Gest du département offre de soins ville hôpital de la délégation départementale de l'Oise ;
- délégation spéciale pour signer les attestations issues du répertoire d'enregistrement des professionnels de santé et les cartes de professionnel de santé des paramédicaux est accordée à Mme Marie-Christine Dujarric et Mme Valérie Gest du département offre de soins ville hôpital de la délégation départementale de l'Oise ;
- pour la délégation départementale du Pas-de-Calais :
 - à M. Julien Denys, directeur de la délégation départementale du Pas-de-Calais, et, en son absence ou empêchement, à Mme Judith Triquet, directrice adjointe de la délégation départementale du Pas-de-Calais ;
 - en leur absence ou empêchement simultané, à M. Nicolas Hauteceur, responsable du département offre de soins ville hôpital de la délégation départementale du Pas-de-Calais ;
 - délégation spéciale pour signer les cartes de professionnel de santé des transporteurs sanitaires est accordée à Mme Isabelle Pion du département offre de soins ville hôpital de la délégation départementale du Pas-de-Calais ;
 - délégation spéciale pour signer les attestations issues du répertoire d'enregistrement des professionnels de santé et les cartes de professionnel de santé des paramédicaux est accordée à Mme Cathy Combes et à Mme Isabelle Pion du département offre de soins ville hôpital de la délégation départementale du Pas-de-Calais ;
- pour la délégation départementale de la Somme :
 - à Mme Hélène Taillandier, directrice de la délégation départementale de la Somme, et, en son absence ou empêchement, à Mme Amandine Dejancourt, directrice adjointe de la délégation départementale de la Somme ;
 - en leur absence ou empêchement simultané, à M. Jérôme Schlouck, responsable du département offre de soins ville hôpital de la délégation départementale de la Somme ;
 - délégation spéciale pour signer les cartes de professionnel de santé des transporteurs sanitaires est accordée à Mme Céline Rimbault du département offre de soins ville hôpital de la délégation départementale de la Somme ;
 - délégation spéciale pour signer les attestations issues du répertoire d'enregistrement des professionnels de santé et les cartes de professionnel de santé des paramédicaux est accordée à Mme Céline Rimbault du département offre de soins ville hôpital de la délégation départementale de la Somme.

➤ délégation spéciale pour signer les décisions d'autorisation ou de retrait de l'autorisation de mise en service des véhicules de transports sanitaires à l'occasion des contrôles inopinés, ainsi que les décisions d'autorisation ou de maintien du retrait de l'autorisation de mise en service des véhicules de transports sanitaires lors des contre-visites effectuées à la suite d'un contrôle inopiné est accordée, pour l'ensemble de la région, à :

- Mme Karine Dutilloy et M. Fabrice Pichelin du service accès aux soins non programmés et transports sanitaires de la sous-direction offre de soins hospitalière et soins non programmés de la direction de l'offre de soins ;

- Mme Corinne Gaillard du département offre de soins ville hôpital de la délégation départementale de l'Aisne ;
- M. Cédric Hubaut et M. Julien Legrand du département offre de soins ville hôpital de la délégation départementale du Nord ;
- Mme Valérie Gest du département offre de soins ville hôpital de la délégation départementale de l'Oise ;
- Mme Isabelle Pion et Mme Claudia Szymanski du département offre de soins ville hôpital de la délégation départementale du Pas-de-Calais.

Article 10 – Concernant les politiques et missions relatives à l'offre médico-sociale (hors personnes confrontées à des difficultés spécifiques) :

➤ délégation de signature est donnée à M. Charly Chevalley, en qualité de directeur de l'offre médico-sociale, à l'effet de signer, pour l'ensemble de la région, les décisions, conventions et correspondances relatives aux missions dont est chargée cette direction, à l'exception des actes listés aux articles 2 à 4, et de représenter le directeur général de l'ARS dans les différentes instances relevant de ces matières.

Délégation de signature est également donnée dans les mêmes termes à Mme Laurence Cado, directrice adjointe de l'offre médico-sociale, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Charly Chevalley.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de M. Charly Chevalley et de Mme Laurence Cado, délégation de signature est accordée, à l'exception des actes listés aux articles 2 à 4, chacun dans la limite des missions confiées à la sous-direction ou au service dont elle ou il est responsable, à :

- M. Roger Petit, sous-directeur des affaires financières - en charge notamment de l'allocation de ressources, de la contractualisation et de l'efficience, et, en son absence ou empêchement, à M. Louis Faligant, responsable du service allocation de ressources - contractualisation ;

➤ délégation de signature est également donnée à l'effet de signer les décisions, conventions et correspondances relatives à ces politiques et missions – à l'exception des actes listés aux articles 2 à 4 – et de représenter le directeur général de l'ARS dans les différentes instances relevant de ces matières, chacun dans les limites territoriales de la délégation départementale dont elle ou il dépend :

- pour la délégation départementale de l'Aisne :
 - à Mme Anne-Claire Mondon, directrice de la délégation départementale de l'Aisne, et, en son absence ou empêchement, à Mme Magali Pinheiro, directrice adjointe de la délégation départementale de l'Aisne ;
 - en leur absence ou empêchement simultané, à M. Olivier Renaux, responsable du département autonomie de la délégation départementale de l'Aisne ;
- pour la délégation départementale du Nord :
 - à M. Jean-Christophe Canler, directeur de la délégation départementale du Nord, et, en son absence ou empêchement, à Mme Christine Van Kemmelbeke, directrice adjointe de la délégation départementale du Nord ;

- en leur absence ou empêchement simultané, à Mme Dorothée Grammont, responsable du département autonomie de la délégation départementale du Nord, et, en son absence ou empêchement, à Mme Cécilia Guey, responsable adjointe du département autonomie de la délégation départementale du Nord ;
- pour la délégation départementale de l'Oise :
 - à M. Christophe Misse, directeur de la délégation départementale de l'Oise, et, en son absence ou empêchement, à Mme Sylvie Pionchon, directrice adjointe de la délégation départementale de l'Oise ;
 - en leur absence ou empêchement simultané, à Mme Sophie Liénard, responsable du département autonomie de la délégation départementale de l'Oise ;
- pour la délégation départementale du Pas-de-Calais :
 - à M. Julien Denys, directeur de la délégation départementale du Pas-de-Calais, et, en son absence ou empêchement, à Mme Judith Triquet, directrice adjointe de la délégation départementale du Pas-de-Calais ;
 - en leur absence ou empêchement simultané, à Mme Delphine Ignace, responsable du département autonomie de la délégation départementale du Pas-de-Calais, et, en son absence ou empêchement, à Mme Magali Duriez, responsable adjointe du département autonomie de la délégation départementale du Pas-de-Calais ;
- pour la délégation départementale de la Somme :
 - à Mme Hélène Taillandier, directrice de la délégation départementale de la Somme, et, en son absence ou empêchement, à Mme Amandine Dejancourt, directrice adjointe de la délégation départementale de la Somme ;
 - en leur absence ou empêchement simultané, à M. Emmanuel Boisbouvier, responsable du département autonomie de la délégation départementale de la Somme ;

➤ délégation spéciale pour signer les actes relatifs à ces politiques et missions, lorsque le bénéficiaire de ces actes est un établissement de santé, est accordée à M. Pierre Boussebart, directeur de l'offre de soins, Mme le Dr Hélène Prieur-Patteyn, directrice adjointe de l'offre de soins, M. Guillaume Blanco, sous-directeur offre de soins hospitalière et soins non programmés de la direction de l'offre de soins et Mme Laura Lecerf, responsable du service allocation de ressources de la direction de l'offre de soins.

Article 11 – Délégation spéciale est accordée à M. Jean-Christophe Canler, directeur de la délégation départementale du Nord, et, en son absence ou empêchement, à Mme Christine Van Kemmelbeke, directrice adjointe de la délégation départementale du Nord, à l'effet de signer, pour l'ensemble de la région, les décisions, conventions et correspondances relatives aux missions dont est chargée le département des affaires transfrontalières de la délégation départementale du Nord – à l'exception des actes listés aux articles 2 à 4 – et de représenter le directeur général de l'ARS dans les différentes instances relevant de ces matières.

En leur absence ou empêchement simultané, délégation spéciale est accordée dans les mêmes termes à Mme Marine Dupont-Coppin, responsable du département des affaires transfrontalières de la délégation départementale du Nord.

Article 12 – Délégation de signature est donnée à M. Thierry Vélux, en qualité de secrétaire général, à l'effet de signer, pour l'ensemble de la région, les décisions, conventions et correspondances relatives aux missions dont est chargé le secrétariat général – *dont les ressources humaines et les parcours, les affaires immobilières et logistiques, le numérique interne, la documentation et l'archivage, le budget principal, les achats et le contrôle de gestion, la prévention, santé et sécurité au travail, la responsabilité sociale et la qualité de vie au travail et le dialogue social* – à l'exception des actes listés aux articles 2 à 4 – et de représenter le directeur général de l'ARS dans les différentes instances relevant de ces matières.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry Vélux, délégation de signature est donnée à Mme Carole Lamorille, directrice adjointe du secrétariat général, à l'effet de signer les décisions, conventions et correspondances relatives aux missions dont est chargé le secrétariat général, à l'exception des actes listés aux articles 2 à 4 et des décisions de recrutement, d'affectation et de promotion des cadres de catégorie A sous contrats prévus par les articles L332-1, L332-2 et L322-24 à L322-26 du code général de la fonction publique, des cadres de niveau 7 à 10 des conventions collectives de sécurité sociale (régime général), des praticiens conseil et des agents de direction pour les agents sous conventions collectives.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de M. Thierry Vélux et de Mme Carole Lamorille, délégation de signature est accordée, à l'exception des actes listés aux articles 2 à 4 et des décisions de recrutement, d'affectation et de promotion des cadres de catégorie A sous contrats prévus par les articles L332-1, L332-2 et L322-24 à L322-26 du code général de la fonction publique, des cadres de niveau 7 à 10 des conventions collectives de sécurité sociale (régime général), des praticiens conseil et des agents de direction pour les agents sous conventions collectives, chacun dans la limite des missions confiées à la sous-direction ou service dont elle ou il est responsable, à :

- M. Rachid Faouzi, sous-directeur des ressources humaines et des parcours, et, en son absence ou empêchement, à Mme Dorothée Bussignies, sous-directrice adjointe des ressources humaines et des parcours ;
- M. Sébastien Piotrowski, sous-directeur du numérique interne ;
- M. Stéphane Cauchy, sous-directeur des affaires immobilières et logistiques ;
- Mme Pascale Debeir, responsable du service achats et contrôle de gestion.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de M. Thierry Vélux, de Mme Carole Lamorille, de M. Rachid Faouzi et de Mme Dorothée Bussignies, délégation spéciale de signature est accordée à M. Jean-Emmanuel Rios, responsable du service administration du personnel, suivi des carrières et des rémunérations, pour les actes de gestion administrative courante des agents, à l'exception des actes listés aux articles 2 à 4 et des contrats d'engagement et de leurs avenants.

Délégation spéciale pour signer les plans de prévention est accordée à M. Philippe Borowczak, conseiller de prévention.

Article 13 – Lorsqu'elles sont en position d'astreinte de direction, les personnes suivantes reçoivent délégation pour signer, pour l'ensemble de la région, en cas d'absence ou d'empêchement simultané de M. Yann-Gaël Amghar, directeur général, et de Mme Sandrine Williaume, directrice générale adjointe, et sans préjudice des autres délégations dont elles bénéficient par ailleurs, les actes autres

que ceux listés aux articles 2 à 4 de la présente délégation, sous condition que ceux-ci soient strictement nécessaires à la résolution urgente d'une difficulté survenue pendant cette période d'astreinte :

- Mme Anne-Claire Mondon, directrice de la délégation départementale de l'Aisne ;
- Mme Magali Pinheiro, directrice adjointe de la délégation départementale de l'Aisne ;
- M. Jean-Christophe Canler, directeur de la délégation départementale du Nord ;
- Mme Christine Van Kemmelbeke, directrice adjointe de la délégation départementale du Nord ;
- M. Christophe Misse, directeur de la délégation départementale de l'Oise ;
- Mme Sylvie Pionchon, directrice adjointe de la délégation départementale de l'Oise ;
- M. Julien Denys, directeur de la délégation départementale du Pas-de-Calais ;
- Mme Judith Triquet, directrice adjointe de la délégation départementale du Pas-de-Calais ;
- Mme Hélène Taillandier, directrice de la délégation départementale de la Somme ;
- Mme Amandine Dejancourt, directrice adjointe de la délégation départementale de la Somme ;
- M. Pascal Poëtte, directeur de la communication à la direction générale ;
- M. Gwen Marqué, directeur de la stratégie et des territoires ;
- Mme Emmanuelle Mahieu, directrice adjointe de la stratégie et des territoires ;
- Mme le Dr Nathalie de Pouvoirville, directrice de la sécurité sanitaire et de la santé environnementale ;
- Mme Tiphaine Loreille, directrice adjointe de la sécurité sanitaire et de la santé environnementale ;
- Mme Aline Queverue, directrice de la prévention et de la promotion de la santé ;
- M. Pierre Boussemart, directeur de l'offre de soins ;
- Mme le Dr Hélène Prieur-Patteyn, directrice adjointe de l'offre de soins ;
- M. Charly Chevalley, directeur de l'offre médico-sociale ;
- Mme Laurence Cado, directrice adjointe de l'offre médico-sociale ;
- M. Thierry Vélux, secrétaire général ;
- Mme Carole Lamorille, directrice adjointe du secrétariat général ;
- M. Maxime Moulin, directeur de cabinet à la direction générale ;
- Mme Cécile Canesse, directrice adjointe de cabinet à la direction générale ;
- M. le Dr Patrick Goldstein, conseiller médical à la direction générale ;
- M. Rafaël Muela, agent comptable à l'agence comptable-service financier ;
- M. Olivier Rovere, conseiller auprès du directeur de la délégation départementale du Nord ;
- Mme Elisabeth Lehu, cheffe de projet « santé des personnes en situation de handicap » à la direction de l'offre médico-sociale.

Article 14 – Concernant la qualité d'ordonnateur délégué :

➤ en cas d'absence ou d'empêchement simultané de M. Yann-Gaël Amghar, directeur général, et de Mme Sandrine Williaume, directrice générale adjointe, qualité d'ordonnateur délégué est donnée, à l'exception des actes listés aux articles 2 à 4, pour l'ensemble de la région, à :

- M. Gwen Marqué, directeur de la stratégie et des territoires, et, en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, Mme Emmanuelle Mahieu, directrice adjointe de la stratégie et des territoires, en ce qui concerne les dépenses et recettes au profit des politiques et missions relatives aux données de santé, au numérique en santé, aux dépenses et aux investissements de santé, aux projets stratégiques et aux parcours, au pilotage du PRS, au contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) entre l'ARS et l'État, à la démocratie en santé et à la gouvernance et aux affaires juridiques ;

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de M. Gwen Marqué et de Mme Emmanuelle Mahieu, qualité d'ordonnateur délégué est également donnée à M. Franck Deston, sous-directeur des dépenses et des investissements de santé de la direction de la stratégie et des territoires, en ce qui concerne ces mêmes dépenses et recettes ;

- Mme le Dr Nathalie de Pouvoirville, directrice de la sécurité sanitaire et de la santé environnementale, et, en cas d'absence ou d'empêchement de celle-ci, Mme Tiphaine Loreille, directrice adjointe de la sécurité sanitaire et de la santé environnementale, en ce qui concerne les dépenses et recettes au profit des politiques et missions relatives à la sécurité sanitaire et à la santé environnementale ;

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Mme le Dr Nathalie de Pouvoirville et de Mme Tiphaine Loreille, qualité d'ordonnateur délégué est également donnée dans les mêmes termes à Mme Virginie Le Roux-Montaclair, sous-directrice de la santé environnementale de la direction de la sécurité sanitaire et de la santé environnementale et à Mme le Dr Béatrice Merlin-Defoin, sous-directrice veille et sécurité sanitaire de la direction de la sécurité sanitaire et de la santé environnementale ;

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Mme le Dr Nathalie de Pouvoirville et de Mme Tiphaine Loreille, Mme Virginie Le Roux-Montaclair et Mme le Dr Béatrice Merlin-Defoin qualité d'ordonnateur délégué est également donnée dans les mêmes termes à M. Franck Deston, sous-directeur des dépenses et des investissements de santé de la direction de la stratégie et des territoires ;

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Mme le Dr Nathalie de Pouvoirville, de Mme Tiphaine Loreille et de Mme le Dr Béatrice Merlin-Defoin, qualité d'ordonnateur délégué est également donnée à Mme le Dr Anne Capron, responsable du service veille sanitaire de la sous-direction veille et sécurité sanitaire de la direction de la sécurité sanitaire et de la santé environnementale, pour les dépenses et recettes d'intervention et de fonctionnement du FIR liées aux produits de santé à délivrer pour la prise en charge des maladies à risque épidémique ;

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Mme le Dr Nathalie de Pouvoirville, de Mme Tiphaine Loreille, de Mme le Dr Béatrice Merlin-Defoin et de Mme le Dr Anne Capron, qualité d'ordonnateur délégué est également donnée à Mme le Dr Emmanuelle Cerf, M. le Dr Laurent Devien, Mme le Dr Emmanuelle Giraud, Mme le Dr Clara Leyendecker et M. le Dr Florian Sanz, agents du service veille sanitaire de la direction de la sécurité sanitaire et de la santé environnementale, pour les dépenses et recettes d'intervention et de fonctionnement du FIR

liées aux produits de santé à délivrer pour la prise en charge des maladies à risque épidémique n'excédant pas un montant de 500€.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Mme le Dr Nathalie de Pouvoirville et de Mme Tiphaine Loreille, qualité d'ordonnateur délégué est également donnée M. Gilles Grégoire, responsable du service zone défense et sécurité de la direction de la sécurité sanitaire et de la santé environnementale, et à Mme Alice Boura-Luret, responsable adjointe du service zone défense et sécurité de la direction de la sécurité sanitaire et de la santé environnementale, pour les dépenses et recettes d'intervention et de fonctionnement du FIR liées à la défense et à la sécurité ;

- Mme Aline Queverue, directrice de la prévention et de la promotion de la santé, en ce qui concerne les dépenses et recettes au profit des politiques et missions relatives à la prévention et à la promotion de la santé, ainsi qu'à celles relatives aux personnes confrontées à des difficultés spécifiques ;

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Aline Queverue, qualité d'ordonnateur délégué est également donnée en ce qui concerne ces mêmes dépenses et recettes, dans la limite des missions confiées à la sous-direction ou cellule dont elle ou il est responsable, à :

- Mme Stéphanie Maurice, sous-directrice parcours addictions et personnes en difficultés spécifiques de la direction de la prévention et de la promotion de la santé ;
 - M. Georgios Gounaris, sous-directeur parcours de prévention de la direction de la prévention et de la promotion de la santé ;
 - M. Frédéric Leysens, responsable de la cellule allocations des ressources de la direction de la prévention et de la promotion de la santé.
- M. Pierre Boussemart, directeur de l'offre de soins, et, en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, à Mme le Dr Hélène Prieur-Patteyn, directrice adjointe de l'offre de soins, en ce qui concerne les dépenses et recettes au profit des politiques et missions relatives à l'offre de soins ;

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de M. Pierre Boussemart et de Mme le Dr Hélène Prieur-Patteyn, qualité d'ordonnateur délégué est également donnée en ce qui concerne ces mêmes dépenses et recettes, à M. Guillaume Blanco, sous-directeur offre de soins hospitalière et soins non programmés de la direction de l'offre de soins, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, à Mme Laura Lecerf, responsable du service allocation de ressources de la direction de l'offre de soins ;

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de M. Pierre Boussemart et de Mme le Dr Hélène Prieur-Patteyn, qualité d'ordonnateur délégué est également donnée en ce qui concerne ces mêmes dépenses et recettes, dans la limite des missions confiées à la sous-direction dont elle ou il est responsable, à :

- Mme le Dr Sophie Augros, sous-directrice démographie, formation et gestion des ressources humaines du système de santé de la direction de l'offre de soins ;

- M. Emmanuel Sinnaeve, sous-directeur de la performance, de l'efficience, de la qualité de l'offre de soins et des produits de santé/biologie de la direction de l'offre de soins ;
- M. Charly Chevalley, directeur de l'offre médico-sociale, et, en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, à Mme Laurence Cado, directrice adjointe de l'offre médico-sociale, en ce qui concerne les dépenses et recettes au profit des politiques et missions relatives à l'offre médico-sociale (hors personnes confrontées à des difficultés spécifiques) ;

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de M. Charly Chevalley et de Mme Laurence Cado, qualité d'ordonnateur délégué est également donnée, en ce qui concerne ces mêmes dépenses et recettes, à M. Roger Petit, sous-directeur des affaires financières de la direction de l'offre médico-sociale, ou, en son absence ou empêchement, à M. Louis Faligant, responsable du service allocation de ressources - contractualisation de la direction de l'offre médico-sociale ;

- M. Thierry Vélux, secrétaire général, et, en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, Mme Carole Lamorille, directrice adjointe du secrétariat général, en ce qui concerne l'ensemble des dépenses et recettes de fonctionnement, de personnel et d'investissement imputées sur le budget principal de l'ARS ;

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de M. Thierry Vélux et de Mme Carole Lamorille, qualité d'ordonnateur délégué est également accordée à M. Rachid Faouzi, sous-directeur des ressources humaines et des parcours du secrétariat général, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, à Mme Dorothee Bussignies, sous-directrice adjointe des ressources humaines et des parcours du secrétariat général, en ce qui concerne l'ensemble des dépenses et recettes de fonctionnement, de personnel et d'investissement imputées sur le budget principal de l'ARS ;

- M. Pierre Boussemart, directeur de l'offre de soins, et, en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, à Mme le Dr Hélène Prieur-Patteyn, directrice adjointe de l'offre de soins, en ce qui concerne les dépenses et recettes à destination des établissements de santé, sans considération de la direction ou délégation départementale concernée par l'action ;

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de M. Pierre Boussemart et de Mme le Dr Hélène Prieur-Patteyn, qualité d'ordonnateur délégué est également donnée en ce qui concerne ces mêmes dépenses et recettes, à M. Guillaume Blanco, sous-directeur offre de soins hospitalière et soins non programmés de la direction de l'offre de soins, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, à Mme Laura Lecerf, responsable du service allocation de ressources de la direction de l'offre de soins ;

- M. Jean-Christophe Canler, directeur de la délégation départementale du Nord, et, en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, à Mme Christine Van Kemmelbeke, directrice adjointe de la délégation départementale du Nord, en ce qui concerne les dépenses et recettes au profit des politiques et missions relatives aux affaires transfrontalières ;

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de M. Jean-Christophe Canler et de Mme Christine Van Kemmelbeke, qualité d'ordonnateur délégué est également donnée en ce qui concerne ces mêmes dépenses et recettes à Mme Marine Dupont-Coppin, responsable du département des affaires transfrontalières de la délégation départementale du Nord ;

➤ en cas d'absence ou d'empêchement simultané de M. Yann-Gaël Amghar, directeur général, et de Mme Sandrine Williaume, directrice générale adjointe, qualité d'ordonnateur délégué est également donnée, à l'exception des actes listés aux articles 2 à 4, en ce qui concerne les dépenses et recettes au profit des politiques et missions relatives aux données de santé, au numérique en santé, aux dépenses et aux investissements de santé, aux projets stratégiques et aux parcours, au pilotage du PRS, à la démocratie en santé et à la gouvernance, à la sécurité sanitaire et à la santé environnementale, à la prévention et à la promotion de la santé, aux personnes confrontées à des difficultés spécifiques, à l'offre de soins et à l'offre médico-sociale, dans les limites territoriales du département dont elle ou il dépend, à :

- Mme Anne-Claire Mondon, directrice de la délégation départementale de l'Aisne, et, en son absence ou empêchement, à Mme Magali Pinheiro, directrice adjointe de la délégation départementale de l'Aisne et responsable du département animation territoriale et prévention de la délégation départementale de l'Aisne ;

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Mme Anne-Claire Mondon et de Mme Magali Pinheiro, qualité d'ordonnateur délégué est également donnée, uniquement pour les dépenses et recettes au profit des politiques et missions relatives à l'offre médico-sociale (hors personnes confrontées à des difficultés spécifiques), à M. Olivier Renaux, responsable du département autonomie de la délégation départementale de l'Aisne ;

- M. Jean-Christophe Canler, directeur de la délégation départementale du Nord, et, en son absence ou empêchement, à Mme Christine Van Kemmelbeke, directrice adjointe de la délégation départementale du Nord ;

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de M. Jean-Christophe Canler et de Mme Christine Van Kemmelbeke, qualité d'ordonnateur délégué est également donnée, uniquement pour les dépenses et recettes au profit des politiques et missions relatives aux projets stratégiques et aux parcours, au pilotage du PRS, à la démocratie en santé et à la gouvernance, à Mme Noémie Poulain, responsable du département animation territoriale et prévention de la délégation départementale du Nord ;

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de M. Jean-Christophe Canler et de Mme Christine Van Kemmelbeke, qualité d'ordonnateur délégué est également donnée, uniquement pour les dépenses et recettes au profit des politiques et missions relatives à l'offre médico-sociale (hors personnes confrontées à des difficultés spécifiques), à Mme Dorothée Grammont, responsable du département autonomie de la délégation départementale du Nord, et, en son absence ou empêchement, à Mme Cécilia Guey, responsable adjointe du département autonomie de la délégation départementale du Nord ;

- M. Christophe Misse, directeur de la délégation départementale de l'Oise, et, en son absence ou empêchement, à Mme Sylvie Pionchon, directrice adjointe de la délégation départementale de l'Oise et responsable du département animation territoriale et prévention de la délégation départementale de l'Oise ;

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de M. Christophe Misse et de Mme Sylvie Pionchon, qualité d'ordonnateur délégué est également donnée, uniquement pour les dépenses et recettes au profit des politiques et missions relatives à l'offre médico-sociale (hors personnes confrontées à des difficultés spécifiques), à Mme Sophie Liénard, responsable du département autonomie de la délégation départementale de l'Oise ;

- M. Julien Denys, directeur de la délégation départementale du Pas-de-Calais, et, en son absence ou empêchement, à Mme Judith Triquet, directrice adjointe de la délégation départementale du Pas-de-Calais ;

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de M. Julien Denys et de Mme Judith Triquet, qualité d'ordonnateur délégué est également donnée, uniquement pour les dépenses et recettes au profit des politiques et missions relatives aux projets stratégiques et aux parcours, au pilotage du PRS, à la démocratie en santé et à la gouvernance, à M. Clément Carré, responsable du département animation territoriale et prévention de la délégation départementale du Pas-de-Calais ;

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de M. Julien Denys et de Mme Judith Triquet, qualité d'ordonnateur délégué est également donnée, uniquement pour les dépenses et recettes au profit des politiques et missions relatives à l'offre médico-sociale (hors personnes confrontées à des difficultés spécifiques), à Mme Delphine Ignace, responsable du département autonomie de la délégation départementale du Pas-de-Calais, et, en son absence ou empêchement, à Mme Magali Duriez, responsable adjointe du département autonomie de la délégation départementale du Pas-de-Calais ;

- Mme Hélène Taillandier, directrice de la délégation départementale de la Somme, et, en son absence ou empêchement, à Mme Amandine Dejancourt, directrice adjointe de la délégation départementale de la Somme et responsable du département animation territoriale et prévention de la délégation départementale de la Somme ;

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Mme Hélène Taillandier et de Mme Amandine Dejancourt, qualité d'ordonnateur délégué est également donnée, uniquement pour les dépenses et recettes au profit des politiques et missions relatives à l'offre médico-sociale (hors personnes confrontées à des difficultés spécifiques), à M. Emmanuel Boisbouvier, responsable du département autonomie de la délégation départementale de la Somme ;

- en cas d'absence ou d'empêchement simultané de M. Yann-Gaël Amghar, directeur général, et de Mme Sandrine Williaume, directrice générale adjointe, et des directeurs et directeurs adjoints susmentionnés, qualité d'ordonnateur délégué est également donnée, pour l'ensemble de la région, à l'exception de la signature des engagements juridiques et à l'exception des actes listés aux articles 2 à 4, à :

- M. Thierry Véjux, secrétaire général, à Mme Pascale Debeir, responsable du service achats et contrôle de gestion du secrétariat général, et à Mme Sylvie Poyelle, adjointe à l'agent comptable, responsable du service financier de l'agence comptable-service financier, pour les dépenses imputées sur les budgets de l'ARS ;
 - M. Jean-Emmanuel Rios, responsable du service administration du personnel, suivi des carrières et des rémunérations de la sous-direction ressources humaines du secrétariat général, pour les dépenses de fonctionnement et de personnel correspondant aux ressources humaines imputées sur le budget principal de l'ARS, hors formation professionnelle ;
 - M. Vincent Bouché, chargé de mission de la cellule allocations des ressources de la direction de la prévention et de la promotion de la santé, pour les dépenses d'intervention et de fonctionnement du FIR correspondant aux politiques et missions relatives à la prévention et à la promotion de la santé, ainsi qu'à celles au profit des politiques et missions médico-sociales relatives aux personnes confrontées à des difficultés spécifiques.
- en cas d'absence ou d'empêchement simultané de M. Yann-Gaël Amghar, directeur général, de Mme Sandrine Guillaume, directrice générale adjointe, et des directeurs et directeurs adjoints susmentionnés, qualité d'ordonnateur délégué est également donnée, pour l'ensemble de la région, à l'effet de valider dans les systèmes d'information budgétaires et comptables, à l'exception des actes listés aux articles 2 à 4, à :
- Mme Sylvie Poyelle, adjointe à l'agent comptable, responsable du service financier à l'agence comptable-service financier, pour les recettes et dépenses imputées sur les budgets de l'ARS ;
 - Mme Cathy Blanlot, Mme Gaëlle Charvin et Mme Karine Stachowski, chargées de mission FIR à la direction de la stratégie et des territoires, pour les recettes et les dépenses imputées sur le budget annexe de l'ARS relatif au FIR ;

Article 15 – Délégation spéciale de signature et qualité d'ordonnateur délégué sont accordées à :

- Mme Anne-Claire Mondon, directrice de la délégation départementale de l'Aisne – ou en son absence, à Mme Magali Pinheiro, directrice adjointe de la délégation départementale de l'Aisne et responsable du département animation territoriale et prévention de la délégation départementale de l'Aisne ;
- M. Jean-Christophe Canler, directeur de la délégation départementale du Nord – ou en son absence à Mme Christine Van Kemmelbeke, directrice adjointe de la délégation départementale du Nord ;
- M. Christophe Misse, directeur de la délégation départementale de l'Oise – ou en son absence à Mme Sylvie Pionchon, directrice adjointe de la délégation départementale de l'Oise et responsable du département animation territoriale et prévention de la délégation départementale de l'Oise ;
- M. Julien Denys, directeur de la délégation départementale du Pas-de-Calais – ou en son absence à Mme Judith Triquet, directrice adjointe de la délégation départementale du Pas-de-Calais ;

- Mme Hélène Taillandier, directrice de la délégation départementale de la Somme – ou en son absence, à Mme Amandine Dejancourt, directrice adjointe de la délégation départementale de la Somme et responsable du département animation territoriale et prévention de la délégation départementale de la Somme ;
- M. Pascal Poëtte, directeur de la communication à la direction générale ;
- M. Gwen Marqué, directeur de la stratégie et des territoires – ou en son absence à Mme Emmanuelle Mahieu, directrice adjointe ;
- Mme le Dr Nathalie de Pouvoirville, directrice de la sécurité sanitaire et de la santé environnementale – ou en son absence à Mme Tiphaine Loreille, directrice adjointe ;
- Mme Aline Queverue, directrice de la prévention et de la promotion de la santé ;
- M. Pierre Boussemart, directeur de l'offre de soins – ou en son absence, à Mme le Dr Hélène Prieur-Patteyn, directrice adjointe de l'offre de soins ;
- M. Charly Chevalley, directeur de l'offre médico-sociale – ou en son absence à Mme Laurence Cado, directrice adjointe de l'offre médico-sociale ;
- M. Thierry Vélux, secrétaire général – ou en son absence à Mme Carole Lamorille, directrice adjointe ;

pour signer, sous quelque forme que ce soit, les ordres de mission et les états de frais de déplacement des personnels de l'ARS placés sous leur autorité hiérarchique (et, en ce qui concerne M. Thierry Vélux et Mme Carole Lamorille, ceux des personnels de l'agence comptable-service financier et ceux relatifs à des déplacements effectués dans le cadre des mandats pour les instances représentatives du personnel).

La signature des ordres de mission et états de frais de déplacement des délégataires susvisés, ainsi que de ceux de M. Rafaël Muela, agent comptable, est réservée au directeur général de l'ARS et à la directrice générale adjointe.

Pour la délégation départementale de l'Aisne, en cas d'absence ou d'empêchement simultané de Mme Anne-Claire Mondon et de Mme Magali Pinheiro, délégation de signature et qualité d'ordonnateur délégué sont également accordées à :

- Mme Marie-Aude Schiaulini, responsable du département santé environnementale de la délégation départementale de l'Aisne et, en son absence ou empêchement, à Mme Magali Signolet, responsable adjointe du département santé environnementale de la délégation départementale de l'Aisne ;
- Mme Anne Diem, responsable du département offre de soins ville hôpital de la délégation départementale de l'Aisne ;
- M. Olivier Renaux, responsable du département autonomie de la délégation départementale de l'Aisne ;

pour signer, sous quelque forme que ce soit, les ordres de mission et les états de frais de déplacement des personnels de la délégation départementale de l'Aisne de l'ARS placés sous leur autorité hiérarchique.

Pour la délégation départementale du Nord, en cas d'absence ou d'empêchement simultané de M. Jean-Christophe Canler et de Mme Christine Van Kemmelbeke, délégation de signature et qualité d'ordonnateur délégué sont également accordées à :

- Mme Noémie Poulain, responsable du département animation territoriale et prévention de la délégation départementale du Nord ;

- M. Florent Guérin, responsable du département santé environnementale de la délégation départementale du Nord ;
- Mme Dorothée Grammont, responsable du département autonomie, et, en son absence ou empêchement, à Mme Cécilia Guey, responsable adjointe du département autonomie de la délégation départementale du Nord ;

pour signer, sous quelque forme que ce soit, les ordres de mission et les états de frais de déplacement des personnels de la délégation départementale du Nord de l'ARS placés sous leur autorité hiérarchique.

Pour la délégation départementale de l'Oise, en cas d'absence ou d'empêchement simultané de M. Christophe Misse et de Mme Sylvie Pionchon, délégation de signature et qualité d'ordonnateur délégué sont également accordées à :

- Mme Vanessa Decouture, responsable du département santé environnementale de la délégation départementale de l'Oise ;
- M. Alexandre Carpentier, responsable du département offre de soins ville hôpital de la délégation départementale de l'Oise ;
- Mme Sophie Liénard, responsable du département autonomie de la délégation départementale de l'Oise ;

pour signer, sous quelque forme que ce soit, les ordres de mission et les états de frais de déplacement des personnels de la délégation départementale de l'Oise de l'ARS placés sous leur autorité hiérarchique.

Pour la délégation départementale du Pas-de-Calais, en cas d'absence ou d'empêchement simultané de M. Julien Denys et de Mme Judith Triquet, délégation de signature et qualité d'ordonnateur délégué sont également accordées à :

- M. Clément Carré, responsable du département animation territoriale et prévention de la délégation départementale du Pas-de-Calais ;
- M. Eric Bemben, responsable du département santé environnementale de la délégation départementale du Pas-de-Calais, et, en son absence ou empêchement, à M. Olivier Grard, responsable adjoint du département santé environnementale de la délégation départementale du Pas-de-Calais ;
- M. Nicolas Hautecoeur, responsable du département offre de soins ville hôpital de la délégation départementale du Pas-de-Calais ;
- Mme Delphine Ignace, responsable du département autonomie, et, en son absence ou empêchement, à Mme Magali Duriez, responsable adjointe du département autonomie de la délégation départementale du Pas-de-Calais ;

pour signer, sous quelque forme que ce soit, les ordres de mission et les états de frais de déplacement des personnels de la délégation départementale du Pas-de-Calais de l'ARS placés sous leur autorité hiérarchique.

Pour la délégation départementale de la Somme, en cas d'absence ou d'empêchement simultané de Mme Hélène Taillandier et de Mme Amandine Dejancourt, délégation de signature et qualité d'ordonnateur délégué sont également accordées à :

- M. Jérôme Veyret, responsable du département santé environnementale de la délégation départementale de la Somme ;

- M. Jérôme Schlouck, responsable du département offre de soins ville hôpital de la délégation départementale de la Somme ;
- M. Emmanuel Boisbouvier, responsable du département autonomie de la délégation départementale de la Somme ;

pour signer, sous quelque forme que ce soit, les ordres de mission et les états de frais de déplacement des personnels de la délégation départementale de la Somme de l'ARS placés sous leur autorité hiérarchique.

Pour la direction de la sécurité sanitaire et de la santé environnementale, en cas d'absence ou d'empêchement simultané de Mme le Dr Nathalie de Pouvoirville et de Mme Tiphaine Loreille, délégation de signature et qualité d'ordonnateur délégué sont également accordées à :

- Mme Agnès Champion, sous-directrice de l'inspection et du contrôle ;
- Mme le Dr Béatrice Merlin-Defoin, sous-directrice veille et sécurité sanitaire ;
- Mme Virginie Le Roux-Montaclair, sous-directrice de la santé environnementale ;
- M. Christophe Heyman, responsable du service régional d'évaluation des risques sanitaires, et, en son absence ou empêchement, à Mme Béatrice Jedor, responsable adjointe du service régional d'évaluation des risques sanitaires ;
- M. Benoît Barbara, responsable de la cellule point focal régional ;
- Mme Sophie Lhermitte, responsable du service soins sans consentement ;
- Mme le Dr Anne Capron, responsable du service veille sanitaire ;
- M. Gilles Grégoire, responsable du service zone défense et sécurité ;

pour signer, sous quelque forme que ce soit, les ordres de mission et les états de frais de déplacement des personnels de la direction de la sécurité sanitaire et de la santé environnementale de l'ARS placés sous leur autorité hiérarchique.

Pour la direction de la prévention et de la promotion de la santé, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Aline Queverue, délégation de signature et qualité d'ordonnateur délégué sont également accordées à :

- Mme Stéphanie Maurice, sous-directrice parcours addictions et personnes en difficultés spécifiques, et, en son absence ou d'empêchement, à Mme Corinne Dhaussy, responsable du service personnes en difficultés spécifiques ;
- M. Georgios Gounaris, sous-directeur parcours de prévention ;
- M. Frédéric Leysens, responsable de la cellule allocations des ressources ;

pour signer, sous quelque forme que ce soit, les ordres de mission et les états de frais de déplacement des personnels de la direction de la prévention et de la promotion de la santé de l'ARS placés sous leur autorité hiérarchique.

Pour la direction de l'offre de soins, en cas d'absence ou d'empêchement simultané de M. Pierre Boussemart et de Mme le Dr Hélène Prieur-Patteyn, délégation de signature et qualité d'ordonnateur délégué sont également accordées à :

- Mme le Dr Sophie Augros, sous-directrice démographie, formation et gestion des ressources humaines du système de santé ;
- M. Guillaume Blanco, sous-directeur offre de soins hospitalière et soins non programmés ;
- M. Emmanuel Sinnaeve, sous-directeur de la performance, de l'efficacité, de la qualité de l'offre de soins et des produits de santé/biologie ;

- Mme Louise Lecerf, responsable du service accès aux soins sur les territoires, parcours coordonnés et coopération ;
- Mme Mariam Petrosyan, responsable du service gestion des ressources humaines hospitalières ;
- Mme Louise Richard-Gilis, responsable du service gestion et formation des professionnels de santé ;
- Mme Isabelle Guilloton, responsable du service accès aux soins non programmés et transports sanitaires ;
- Mme Laura Lecerf, responsable du service allocation de ressources ;
- Mme Marie-Alexandra Divandary, responsable du service planification, autorisation et contractualisation
- Mme Elodie Guilbault, responsable du service amélioration de l'efficience ;
- M. François Montagne, responsable du service analyse financière ;
- M. Pierre Balayé, responsable du service information médicale et T2A ;
- Mme Catherine Bonnard, responsable de la cellule produits de santé et biologie ;

pour signer, sous quelque forme que ce soit, les ordres de mission et les états de frais de déplacement des personnels de la direction de l'offre de soins de l'ARS placés sous leur autorité hiérarchique.

Pour la direction de l'offre médico-sociale, en cas d'absence ou d'empêchement simultané de M. Charly Chevalley et de Mme Laurence Cado, délégation de signature et qualité d'ordonnateur délégué sont également accordées à M. Roger Petit, sous-directeur des affaires financières, pour signer, sous quelque forme que ce soit, les ordres de mission et les états de frais de déplacement des personnels de la direction de l'offre médico-sociale de l'ARS placés sous son autorité hiérarchique.

Pour le secrétariat général, en cas d'absence ou d'empêchement simultané de M. Thierry Vélux et de Mme Carole Lamorille, délégation de signature et de qualité d'ordonnateur délégué sont également accordées à :

- M. Rachid Faouzi, sous-directeur des ressources humaines et des parcours, et, en son absence ou empêchement, à Mme Dorothée Bussignies, sous-directrice adjointe des ressources humaines et des parcours ;
- M. Sébastien Piotrowski, sous-directeur du numérique interne ;
- M. Stéphane Cauchy, sous-directeur des affaires immobilières et logistiques ;
- Mme Pascale Debeir, responsable du service achats et contrôle de gestion ;

pour signer, sous quelque forme que ce soit, les ordres de mission et les états de frais de déplacement des personnels du secrétariat général de l'ARS placés sous leur autorité hiérarchique.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de M. Thierry Vélux et de Mme Carole Lamorille, délégation de signature et de qualité d'ordonnateur délégué sont également accordées à M. Rachid Faouzi, sous-directeur des ressources humaines et des parcours, et, en son absence ou empêchement, à Mme Dorothée Bussignies, sous-directrice adjointe des ressources humaines et des parcours, pour signer, sous quelque forme que ce soit, les ordres de mission et les états de frais de déplacement des personnels de l'agence comptable-service financier et ceux relatifs à des déplacements effectués dans le cadre des mandats pour les instances représentatives du personnel.

Article 16 – Toute disposition antérieure contraire à celles de la présente décision est abrogée.

Article 17 – Les directeurs de l'ARS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de l'Etat en Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 25 juin 2026

Yann-Gaël Amghar

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name.

